5205

2022-10-13 04:46:07

Type de milieu applicable	T4.1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

_otissement			
	Type de structure	Minimum	Maximum
A Largeur d'un lot (m)	Isolé		
	Jumelé	N.O	
	Contigu		
B Superficie d'un lot (m²)	Isolé	c Or	
	Jumelé		
	Contigu	*\9`	

Impla	antation d'un bâtiment			
			Minimum	Maximum
Α	Marge avant (m)			
В	Marge avant secondaire (m)			
С	Marge latérale (m)			
D	Marge arrière (m)			
Е	Front bâti sur rue (%)			
F	Emprise au sol du bâtiment (%)			
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu
	1 logement			
	2 ou 3 logements			
	4 logements ou plus			
	Habitation collective (H2)			
	Habitation (H3)			
	Autre usage			
	Autre usage			

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

Α	Marge avant (m)
В	Marge avant secondaire (m)
С	Marge latérale (m)
D	Marge arrière (m)
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)

Arch	itecture d'un bâtiment			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé		
		Jumelé	¢.<10	
		Contigu		
В	Superficie de plancher (m²)	ET TO)>	
С	Nombre d'étages			
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			
Ε	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée		
	(Autres étages		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Habitation (H)		
		Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)			
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaus- sée (%)	Habitation (H)		
		Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages	(%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (r	n)		
	Matériaux de revêtement autorisés			
L	Recul d'un garage par rapport au plan de façade prir	ncipale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m	ı (m²)		
0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m		

		Hauteur supérieure à 24 m
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m
		Hauteur supérieure à 24 m
Q	Distances entre deux sections de grande hauteur d'	un bâtiment (m)

Amé	nagement d'un terrain			
			Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)			
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondair	e en surface végétale (%)	×10	
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	17 18 C	Type de milie	ux adjacent
	A	\$ C		
	В	, (
	С			
	D			
	E			
	Entreposage extérieur autorisé			
	Étalage extérieur autorisé			

Stati	onnement					
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une aire de stationnement	<i>y</i>				
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement					
				Minimum	Maximum	
A	Empiètement de l'aire de statio	nnement devant la f	açade principale avant (%)			
B	Largeur de l'entrée charretière (m)					
	Nombre minimum de cases			Minimum		
	Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H)»	Par logement				
		Par chambre				
		Pour visiteur (bât. chambres et plus)	de 10 logements ou 10			
		Usage additionne				

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 5000

Autre usage	Usage principal	
	Usage additionnel	
	Aire de rassemblement	
Hillian day a say a say a say	1.9.	
Utilisation des cours et des		
Utilisation des cours	et des toits autorisée	
Bâtiment d'hat	pitation de 1 à 3 étages	
Autre bâtimen	t	
	Minimum	Maximum
A Emprise au sol des d	constructions accessoires (%)	
B Hauteur d'une porte	de garage d'un bâtiment accessoire (m)	
Affichage		
Affichage autorisé		
	<u> </u>	
Usages et densité d'occup	ation	
Usages spécifiquement au	torisés	
Usages spécifiquement pro	ohibés E1	
	Automatically and the library	